

Un Pacte d'Avenir pour la Bretagne qui fait débat

En quoi consiste le pacte d'avenir ?

Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne est un ensemble de mesures mises en place par l'Etat à destination de la Bretagne, et représentant une enveloppe de 2 milliards d'euros.

Il se base sur 3 piliers :

- Des mesures d'urgence pour accompagner les salariés victimes de plans sociaux et les territoires principalement fragilisés par les restructuration économique, comme par exemple le Finistère.
- Un plan agricole et agroalimentaire pour la région.
- Des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires, notamment par le renforcement du dialogue social.

Et sur 7 « grands enjeux » :

- Accompagner les mutations sociales et industrielles, et soutenir l'investissement public ;
- Conforter la Bretagne comme grande région productive, agricole et industrielle ;
- Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne ;
- La Bretagne, riche de son identité culturelle ;
- La Bretagne, région qui parie sur l'intelligence (enseignement supérieur, recherche, innovation...) ;
- Accessibilité de la Bretagne et aménagement de son territoire ;
- Un pacte de confiance pour toute la Bretagne.

Parmi certaines mesures, on peut noter une attention spécifique portée aux filières de l'agroalimentaire (notamment

via le « plan agricole et agroalimentaire », adossé au Pacte d'avenir), de l'automobile, mais aussi des technologies de l'information ainsi que des télécoms, du bâtiment et de la construction. Sans oublier un soutien à l'activité, par de l'investissement public. *« Une attention toute particulière est portée aux enjeux de mobilité, d'enseignement supérieur et de recherche, de l'économie maritime, d'aménagement du territoire, de la culture et plus largement de soutien au développement économique et au système d'innovation. »*, peut-on lire dans le pacte d'avenir.

Quelles sont les réactions à ce pacte ?

Aussitôt le pacte dévoilé le 4 décembre par Jean-Marc Ayrault, les réactions ne se sont pas faites attendre. Si le Ceser (Conseil Economique, Social et Environnemental régional) a donné [un avis, à titre consultatif, positif](#) (avec 52 voix pour, 16 contre, et 43 abstentions), d'autres acteurs n'y trouvent pas leur compte. C'est le cas notamment du collectif *Vivre, décider, et travailler en Bretagne*, qui déclare [dans une lettre ouverte](#) aux élus régionaux : *« Le Conseil Régional ne doit pas signer un contrat dont les modalités sont floues »*. Il demande également *« un pacte d'avenir qui soit par, et pour les bretonnes et les bretons »*.

Un appel pour « un autre pacte d'avenir »

D'un autre côté, 16 associations régionales et départementales du domaine de la connaissance, de la protection et de l'éducation à l'environnement, ont décidé de lancer un [« appel citoyen pour un autre pacte d'avenir »](#). D'après elles, *« le projet est aujourd'hui clairement orienté vers la poursuite d'un modèle productiviste économique agricole et agroalimentaire, pourtant à bout de course, tant au plan social (perte d'emplois dans la production et chez les*

salariés) que par ses atteintes à l'environnement. ». Toutes ces structures (parmi lesquelles on peut citer [le réseau Cohérence](#), [Eau et Rivières de Bretagne](#), [le Reeb](#), [Vivarmor Nature](#)...) proposent de signer une pétition pour « *un pacte d'avenir, solidaire et durable* ».

Même son de cloche du côté de la [Coordination Verte et Bleue](#), qui regroupe les acteurs de la lutte contre les marées vertes et bleues, et de l'association [Agir pour l'Environnement](#). Dans une [lettre ouverte au Président de la République](#), elles mettent à l'index le volet concernant l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, et déclarent « *Il est pour le moins étonnant que des mesures destinées à l'agriculture bretonne se retrouvent ainsi engagées avant même l'adoption de la « Loi d'avenir agricole » qui sera examinée par l'Assemblée nationale en janvier* ».

Un volet économique qui ne plait pas à tous

[La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire](#) (Cress) Bretagne a elle aussi émis [un avis et des propositions](#) concernant le Pacte d'Avenir. Elle estime que « *les pouvoirs publics doivent conditionner leur action à des des évolutions des situations actuelles vers des modèles économiques durables, prenant en compte l'ensemble des paramètres aujourd'hui sur la table : emploi, répartition des richesses, effet sur l'environnement, prise en compte des parties prenantes (fournisseurs et clients...)...tout ce qui constitue aujourd'hui la responsabilité sociale des entreprises* ». Elle regrette également que, si l'Economie Sociale et Solidaire est mentionné dans le pacte, elle n'occupe pas « *la place qui devrait être la sienne, alors même qu'elle est porteuse d'emplois durables pour demain* ».

Du côté de l'Institut de Silfiac, [qui organise samedi la première journée de débat public après la signature du Pacte](#)

[d'avenir](#), le sentiment est également mitigé. « *Nous pensons que le volet économique reste trop technocratique et manque d'ambition* », indique Jean-Luc Derrien, président de l'institut. Les citoyens auront l'occasion de discuter et débattre de ce Pacte d'Avenir demain samedi, à Cléguérec.

Plus d'infos

[Le texte du Pacte d'Avenir](#)